

Cotonou, le 11 DEC 2018

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'AGREMENT
DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DE L'ARCEP BENIN AU TITRE
DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'activités pour l'année 2019, l'ARCEP BENIN lance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer un répertoire des prestataires de services et fournisseurs par domaine d'activités.

Le présent avis vise à sélectionner les sociétés, établissements et consultants qui seront ultérieurement consultés dans le cadre de la mise en œuvre de nos activités. Les domaines d'activités concernés sont :

1. Matériels et fournitures de bureau, Matériels et consommables informatiques, produits d'entretien ;
2. Câblage réseau informatiques et systèmes de sécurité, vidéosurveillance, contrôle d'accès, détection d'incendie ;
3. Mobiliers de bureau ;
4. Matériels électriques ;
5. Entretien matériels roulants ;
6. Travaux d'imprimerie et de sérigraphie ;
7. Communication et événementiel ;
8. Gardiennage ;
9. Maintenance des équipements ;
10. Entretien-nettoyage bâtiments et espaces verts ;
11. Titre de voyage ;
12. Restauration et hébergement ;
13. Travaux de BTP ;
14. Etude et assistance.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces ci-après :

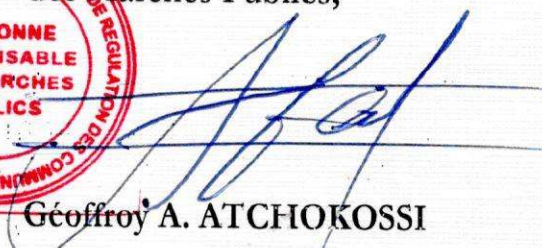

- une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée qui précise le domaine pour lequel l'intérêt est manifesté ;
- une copie légalisée de l'attestation d'immatriculation au registre de commerce ;
- une copie légalisée de l'attestation fiscale à jour au 30 septembre 2018 ;
- une copie de l'attestation de non faillite pour l'année 2018 ;
- une copie de l'attestation d'immatriculation IFU.

Les dossiers de candidature rédigés en langue française doivent être déposés sous pli fermé au plus tard le **20 DEC 2018** à 12 heures précise au Guichet Unique de l'ARCEP BENIN sis au 1er étage de l'Immeuble KOUGBLENOU (MAERSK LINE) à GANHI et porter la mention "MANIFESTATION D'INTERET POUR L'AGREMENT DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DE L'ARCEP BENIN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019".

En tout état de cause, aucun prestataire ne peut être retenu dans plus de trois (03) domaines. En cas de candidature multiple, le prestataire a la possibilité de préciser ses domaines d'activités par ordre de priorité.

Il est rappelé aux divers prestataires et fournisseurs dont les contrats sont en cours et qui désirent poursuivre le partenariat avec l'ARCEP BENIN, qu'ils doivent observer la même procédure.

La Personne Responsable
des Marchés Publics,



Geoffroy A. ATCHOKOSSI